



Auxiliaire Spécialisé(e) Vétérinaire (ASV)

Notre centre de formation INREP Boulogne est habilité par APFORM pour la mise en œuvre de la formation ASV
Titre "ASV-GIPSA"-Niveau 4-Déposé au RNCP

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Se former au métier d'auxiliaire spécialisé(e) vétérinaire
- Être capable d'assurer l'accueil, le secrétariat, l'aide à la gestion et à la comptabilité, le conseil et la vente argumentée de produits vétérinaire sans prescription
- Être capable d'assurer l'hygiène et la sécurité des locaux
- Être capable d'assister le praticien lors des consultations, examens et soins
- Être capable d'assurer une assistance pré, per et post-opératoire

PRE REQUIS

- Être au minimum âgé de 18 ans (âge légal lié à la réglementation sur la protection),
- Avoir obtenu un titre ou un diplôme de niveau IV (Baccalauréat général, technologique ou professionnel ou diplôme d'accès aux études universitaires
- Justifier d'une expérience professionnelle en entreprise de 70 heures minimum équivalent à 2 semaines, non-consécutives (CDD, PMSMP...).

MODALITES D'ACCES A LA FORMATION

Pour déposer votre candidature, rendez-vous sur : <https://apform.fr/jeunes-candidat-asv-gipsa/>

- **Dépôt et éligibilité de la candidature** : vérification des conditions obligatoires pour déposer le dossier de candidature : <https://apform.fr/jeunes-candidat-asv-gipsa/>
- **Qualification de la candidature** : Une fois son dépôt de candidature effectué, le candidat effectue des tests pour vérifier ses acquis scolaires et individualiser ainsi son parcours de formation, mais également un entretien de motivation afin de vérifier la fiabilité de son projet professionnel
- **Inscription en formation** : La candidature qualifiée sera ensuite proposée aux vétérinaires en recherche d'apprentis ASV. L'inscription définitive au sein d'une promotion ASV est déclenchée à la signature d'un contrat d'apprentissage.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

- Certification d'un titre professionnel niveau IV
- Évaluation sur chacune des 4 capacités :
 - **UC1** – Relation clientèle (accueil de la clientèle, argumentation)
 - **UC2** – Gestion administrative (secrétariat courant, suivi des activités)
 - **UC3** – Prévention, l'hygiène et la sécurité (application des procédures, gestion du risque contaminant)
 - **UC4** – Assistance technique au vétérinaire (préparation du matériel et de l'animal, aide à la chirurgie, aux soins et aux examens)Chacune des 4 capacités est évaluée par une épreuve certificative distincte (soit 4 épreuves). Ces épreuves visent à évaluer les capacités des candidats par l'explicitation de situations professionnelles significatives vécues.

DUREE ET RYTHME DE LA FORMATION

La formation dure 24 mois dont 810 heures en centre de formation

- 1 semaine par mois au centre (mensuel)
- 1 à 2 jours par semaine (hebdomadaire)

NIVEAU EN SORTIE

NIVEAU 4 - BACCALURÉAT GÉNÉRAL

DATES ET LIEUX DE LA FORMATION

Date prochaine promotion : nous consulter infrep92@infrep.org

- 5 juillet 2021
- 15 novembre 2021
- 16 décembre 2021

Lieu de la formation : sites de Boulogne Billancourt ou Montrouge

CRITERES QUALITE

Taux de réussite aux examens : 71%

Taux de satisfaction des stagiaires : 74%

Taux d'insertion professionnelle à :

- 3 mois : 68%
- 6 mois : 75%



Auxiliaire Spécialisé(e) Vétérinaire (ASV)

Notre centre de formation INREP Boulogne est habilité par APFORM pour la mise en œuvre de la formation ASV
Titre "ASV-GIPSA"-Niveau 4-Déposé au RNCP

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel et alternance : contrat de professionnalisation ou en apprentissage
- Séances de travaux pratiques avec utilisation du matériel présent au sein du plateau technique
- Utilisation des ressources numériques
- Séances de mises en situation d'accueil, de vente, d'urgences...

LES PLUS DE LA FORMATION

- Seule formation reconnue par la branche vétérinaire à l'échelon 5 de la convention collective
- Formation accessible dans plusieurs centres de formation
- Formation personnalisante

TARIF ET FINANCEMENT

La formation s'effectue en alternance par le biais de l'apprentissage (ou contrat de professionnalisation pour les personnes âgées de 29 ans et +). L'apprenti ou le stagiaire est rémunéré par la clinique vétérinaire qui l'emploie. Le coût de la formation (10 500€) est pris en charge par l'OPCO EP.

Formacode : 42004

Eligible au CPF : oui **code** : 236151

CONTACT

Contactez-nous : infrep92@infrep.org

Pour les personnes en situation de handicap, contactez notre référent handicap : ivilleneuve@infrep.org

